

Faire ses choix de formations	Suivre le calendrier de la procédure
DAP signifie Demande d'Admission Préalable. Sont concernés par cette procédure les étudiants titulaires ou futurs titulaires d'un baccalauréat libanais et souhaitant intégrer : • Une première année de licence à l'université (DAP Blanche) • Ou une école d'architecture tous cycles confondus de la 1^{ère} à la 5^{ème} année (DAP Jaune)	• Début des inscriptions : 1^{er} octobre 2025 • Début de la prise de rdv pour le paiement des frais de dossier et la validation : 8 octobre 2025 • Clôture des inscriptions: 15 décembre 2025

MON DOSSIER DE CANDIDATURE

1-Constitution du dossier électronique

- Constituez votre dossier électronique à partir du 1^{er} octobre 2025 sur la plateforme Études en France : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>
- Créez un compte dans la rubrique : "Je m'inscris" et complétez l'onglet "je suis candidat" ;
- Dans la rubrique "informations personnelles", téléchargez votre photo d'identité récente et votre pièce d'identité
- Dans la rubrique "parcours et diplômes", téléchargez les notes des classes de seconde et première dans la section « année de lycée » et l'attestation d'inscription en terminale ou le bac officiel si vous l'avez déjà obtenu dans la section « bac ou équivalent ». Les relevés de notes doivent être traduits en français ;
- Dans la rubrique "mon panier de formations", sélectionnez "1^{ère} année de licence" pour les formations universitaires (jusqu'à 3 choix) et "DAP Jaune" pour les études d'architecture (jusqu'à 2 choix) ;
- Dans la rubrique "compétences linguistiques", téléchargez l'attestation de réussite si vous avez déjà effectué le test de langue et reçu les résultats ou la convocation au test si vous ne l'avez pas encore passé.

2- Validation du dossier

La validation du dossier se fait sur rendez-vous. Les créneaux de rendez-vous sont ouverts à partir du 8 octobre 2025 jusqu'au 15 décembre 2025. Pour cela, sélectionnez "je prends rendez-vous" pour le dépôt du dossier.

Les frais de dossier de la procédure "Études en France" s'élèvent à **320€**, payables uniquement en espèces en euros à la caisse de l'Institut français du Liban. Ils sont à payer en sortant du rendez-vous de validation. En cas de dossier incomplet, il faudra convenir d'un nouveau rendez-vous.

3. Entretien Pédagogique

Après la validation de votre dossier, il est obligatoire de passer un entretien avec le conseiller de l'Espace Campus France. Cet entretien peut éventuellement se dérouler en ligne. Suite à cet entretien votre dossier sera transmis aux universités.

4. Choix définitif

Vous recevrez les réponses des établissements dans la section "réponses des établissements". Vous devez confirmer votre choix définitif dans l'onglet "je suis accepté" rubrique "projet d'étude" avant le 31 mai 2026

5. Retrait de l'attestation pré-consulaire

Suite à la confirmation de votre choix définitif, il faudra venir retirer votre attestation pré-consulaire nécessaire à la demande de visa étudiant. Des journées sont dédiées à cet effet. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

6. Visa long séjour étudiant Une fois l'attestation pré-consulaire obtenue, vous pouvez demander le visa auprès du Consulat général de France à Beyrouth. Prenez rendez-vous sur le site internet de [TLS Contact](https://tlscontact.com).

Retrouvez-nous sur :



www.liban.campusfrance.org

TESTS DE LANGUE

Pour toute information concernant les tests linguistiques (DELFDALF, TCF) et les cours de français, contactez le Centre de Langues de l'Institut français du Liban : cdl.beyrouth@if-liban.com ou rendez-vous sur le site internet de l'IFL : institutfrancais-liban.com